

Délibération 2026.04.04

Nombre de membres		Suffrages exprimés
en exercice	présents	
19	15	17
Votes		
Pour : 17		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et exécutoire le :

30/04/26

Le 28 avril 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIERE Steeven.

Pouvoirs : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe, CARREL Céline à BONAMY Christian.

Excusés : MALASSINET Alain, MÉTIVIER Christophe.

Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale a un rôle d'action de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées à caractère social. Il participe notamment à l'instruction des demandes d'aide sociale et transmet celles dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Sa présidence est assurée par le maire et il comprend en nombre égal des élus et des membres nommés. Parmi les membres nommés, doivent figurer :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le maire précise à l'Assemblée qu'en vertu des articles L123-6 et R123-7 du code de l'action sociale et des familles, les représentants de ces associations doivent être nommés par le maire, par arrêté municipal.

Considérant qu'il convient de constituer le CCAS de la Commune de Vatan ;

Sans discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare Mmes Cécile MAILLET, Anne MAUCHIEN, Valérie CHAUVEAU et Céline CARREL en qualité de membres élus au sein du conseil municipal.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



La secrétaire de séance,
FOURRÉ Frédérique.

